vinetur

# L’UE actualise les règles du marché du vin dans un changement qui touche les producteurs français dans tout le secteur

Le nouveau règlement révise les mesures de soutien pour le vin et les produits aromatisés, avec des changements d’étiquetage qui concernent aussi les entreprises de spiritueux

vendredi 19 juin 2026



L’Union européenne a publié le règlement (UE) 2026/471, une mise à jour juridique qui modifie les règles de marché et les mesures de soutien pour le secteur vitivinicole et les produits vitivinicoles aromatisés, tout en ajustant certaines dispositions d’étiquetage liées aux spiritueux.

La mesure a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 24 février et a désormais été publiée au Journal officiel de l’UE, offrant aux producteurs, coopératives, exportateurs et régulateurs en France et dans le reste du bloc un nouveau cadre pour certaines parties du commerce des boissons. Le texte modifie trois règlements antérieurs : le règlement (UE) n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, le règlement (UE) n° 251/2014 relatif aux produits vitivinicoles aromatisés, et le règlement (UE) 2021/2115 relatif au soutien au titre de la politique agricole commune.

Ces changements sont importants pour la France, car le pays est l’un des plus grands producteurs et exportateurs de vin en Europe, et les règles de l’UE déterminent la manière dont le secteur gère les perturbations du marché, reçoit des aides publiques et respecte les normes applicables aux produits. Pour les exploitations viticoles et autres

entreprises de boissons, le règlement pourrait avoir une incidence sur les outils de gestion de crise, l'accès aux aides sectorielles et la conformité au quotidien sur les marchés intérieurs et à l'export.

Les données d'EUR-Lex indiquent que le règlement porte sur « certaines règles de marché et mesures de soutien sectoriel » dans le vin. Cela traduit une volonté politique d'actualiser la manière dont le bloc gère la pression sur le secteur à un moment où les producteurs de plusieurs régions ont été confrontés à une demande fluctuante, à des tensions sur les coûts et à des risques liés au climat. L'inclusion des produits vitivinicoles aromatisés signifie que ces changements vont au-delà des vins tranquilles et effervescents pour toucher des catégories adjacentes également importantes pour certaines branches de l'industrie des boissons.

Le règlement comprend également des ajustements aux règles d'étiquetage applicables aux spiritueux. Si le résumé publié ne détaille pas brièvement tous les effets opérationnels, toute modification des normes d'étiquetage peut avoir des conséquences pratiques pour les embouteilleurs, importateurs, distributeurs et détaillants, en particulier lorsque les entreprises vendent sur plusieurs marchés de l'UE et doivent aligner leurs emballages sur la législation en vigueur.

Pour les producteurs français, l'enjeu est à la fois réglementaire et commercial. Les règles du marché de l'UE influencent la manière dont sont gérés les excédents de production, les programmes d'aide et la planification sectorielle. Elles contribuent aussi à déterminer quels outils sont disponibles lorsque les producteurs font face à des conditions exceptionnelles. Dans un pays où le vin reste central pour les économies rurales et les recettes d'exportation, même des modifications techniques au niveau européen peuvent avoir des effets étendus dans les vignobles, les chais et les maisons de négoce.

La publication du règlement (UE) 2026/471 apporte une sécurité juridique sur le cadre actualisé, même si les entreprises devront encore examiner attentivement le texte final pour comprendre les modalités de mise en œuvre et les éventuelles échéances applicables à certaines mesures. Cela devrait être particulièrement important pour les opérateurs des régions viticoles françaises, où le respect des normes européennes est étroitement lié à l'accès au marché, à l'éligibilité aux subventions et aux décisions

d’investissement à long terme.